

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION**(mandature 2020-2026)
-----**SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022**

Le **mardi 27 septembre 2022 à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **15 septembre 2022**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
M. Jean-Pascal HESSE
Mme Virginie KRIKORIAN
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
Mme Martine GUICHARD
M. Jean-Louis BARTHELÉMY
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER



LE MAIRE

CONSEIL DU **8^e ARRONDISSEMENT**

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Ordre du jour

08 2022 15

Désignation du secrétaire de séance

08 2022 16

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 20 juin 2022

08 2022 17

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 08 2022 18

2022 DDCT 60

Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

2022 DDCT 61

Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

2022 DDCT 62

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

08 2022 18

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^{ème} arrondissement a la charge

2022 DAC 49

Subvention (9.940.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e)

2022 SG 47

Transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

2022 DAC 52

Subventions d'équipements (98 200 euros) et conventions avec 4 structures culturelles (Paris centre, 8^e, 11^e, 15^e)

2022 DAC 242

Subventions (241.000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

2022 DASCO 64

Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2022 DASCO 69

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros)

2022 DASCO 70

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros)

2022 DASCO 71

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros)

DÉLIBÉRATION

2022 DASCO 96

Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

2022 DFPE 163

Renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des maisons d'assistant-e-s maternel-le-s existantes et approbation du cahier des charges applicables aux projets de maisons d'assistant

2022 DSOL 55

Subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

2022 DVD 105

Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées

V08 2022 09

Vœu déposé par Madame SEGOND et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif au Pass 2 roues motorisés (P2RM)

V08 2022 10

Vœu Déposé par Madame SEGOND et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la transcription du plan gouvernemental « Sobriété énergétique » à Paris

V08 2022 11

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris fasse enfin respecter la réglementation de l'éclairage nocturne des bâtiments publics et des magasins

V08 2022 12

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris organise l'information et la concertation préalable des riverains pour le déploiement de mini-entrepôts de logistique urbaine sur l'espace public

Q08 2022 05

Question orale de Mme SEGOND sur l'interdiction de fumer dans les parcs et jardins du 8^e arrondissement

Q08 2022 06

Question orale de Mme LECUYER concernant la réalisation d'un audit global de fin de garantie décennale de l'école élémentaire Louis de Funès

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/73

Objet : 08 2022 15

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

A L'UNANIMITE des présents, le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 08/22/74

Objet : 08 2022 16

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2022

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2022 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2022 est **APPROUVE A L'UNANIMITE**

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/75

Objet : 08 2022 17

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 08 2022 18

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement adopte la procédure d'urgence pour le projet de délibération 08 2022 18, soumis pour avis au conseil du 8^{ème} arrondissement du 27 septembre 2022, qui n'a pas pu être inscrit à l'ordre du jour initial, dans le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/76

Objet : 2022 DDCT 60

Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de déterminer, au titre de l'exercice 2023, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

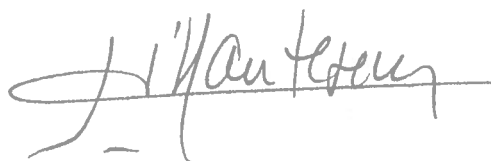
Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/77

Objet : 2022 DDCT 61
Dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique du 1^{er} avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020 DFA 28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code général des collectivités territoriales ;

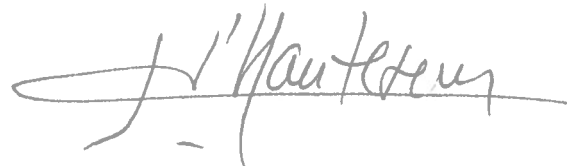
Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la dotation d'investissement - délibération-cadre investissement 2023

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/78

**Objet : 2022 DDCT 62
Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-16 et L2511-18 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande au titre de l'exercice 2023, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/79

Objet : 08 2021 18

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^{ème} a la charge

Le Conseil du 8^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du conseil de Paris (2022 DDCT 62) concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

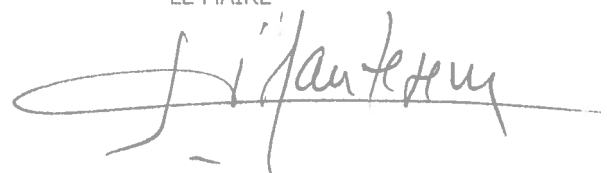
DELIBERE

A L'UNANIMITE (13 voix), le Conseil du 8^{ème} arrondissement adopte le projet de délibération relatif à l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^{ème} a la charge

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^{ème} arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste annexée ci-jointe

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge est abrogé

LE MAIRE



DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/79 (suite)

Matricule	Directif	Code_type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 08	DAC	13111	Bibliothèque	Bibliothèque municipale Courcelles	17ter, avenue Beaucour	3118
MA 08	DAC	13111	Bibliothèque	Bibliothèque-discothèque municipale Jean d'Ormesson (ex- bibliothèque-d)	3, rue de Lisbonne	3154
MA 08	DAC	13211	Conservatoire	Conservatoire municipal Camille Saint-Saëns	208, rue du Faubourg Saint-Honoré	3189
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 12 rue de la Bienfaisance	12, rue de la Bienfaisance	564
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 16 rue Roquépine	16, rue Roquépine	603
MA 08	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 7 rue de Moscou	7, rue de Moscou	808
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 12bis rue de la Bienfaisance	12bis, rue de la Bienfaisance	891
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 18 rue de Surène	18, rue de Surène	947
MA 08	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 4 rue de Florence	4, rue de Florence	1028
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 10 rue Paul Baudry	10, rue Paul Baudry	1181
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente Beaujon - accès maternelle	15, rue de Monceau	1188
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 8 rue Robert Estienne	8, rue Robert Estienne	1219
MA 08	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente Beaujon - accès élémentaire	2, allée Louis de Funès	9794
MA 08	DDCT	17311	Mairie d'arrondissement	Mairie du 8ème arrondissement	3, rue de Lisbonne	4046
MA 08	DDCT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Maison de la Vie associative et citoyenne du 8ème arr. (fusion avec la MV	28, rue Laure Diebold	9598
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin de la mairie du 8ème arr.	3, rue de Lisbonne	3339
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade du cours Albert 1er	5, cours Albert 1er	3444
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Promenade du cours la Reine	19, cours la Reine	3445
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Louis XVI	29, rue Pasquier	3636
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Marcel Pagnol	12, rue de Laborde	3640
MA 08	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardintersca Torrès - Levn	7, rue Laure Diebold	10864
MA 08	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet aux abords du passage souterrain de l'Alma	4, place de l'Alma	3720
MA 08	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet du cheval de Saint-Philippe-du-Roule	4, avenue Myron Herrick	3759
MA 08	DEVE	15220	Jardinnet décoratif	Jardinnet de la place de la Reine Astrid	1, place de la Reine Astrid	3771
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration de la place François 1er	4V, place François 1er	7218
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières du rond point de la place de l'Europe	2, place de l'Europe	7220
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 28 rue du général Foy	28, rue du général Foy	9580
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 7 allée Louis de Funès	7, allée Louis de Funès	10243
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la place de la Madeleine	3V, place de la Madeleine	11674
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières 'RAE' de la rue de la Bienfaisance (rue avec des écoles)	1, rue de la Bienfaisance	12015
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières 'RAE' de la rue de Florence (rue avec des écoles)	4, rue de Florence	12214
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières 'RAE' de la rue de Moscou (rue avec des écoles)	7, rue de Moscou	12215
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Joseph Sansboeuf	1, rue Joseph Sansboeuf	12216
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Monceau	43, rue de Monceau	12217
MA 08	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la place de Narvik	1, place de Narvik	12218
MA 08	DFPE	11115	Équipement multi-accueil	Établissement multi-accueil 208 rue du Faubourg Saint-Honoré (ex- crèche	208, rue du Faubourg Saint-Honoré	2082
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 5 rue Maleville	5, rue Maleville	2206
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 9 rue de la Pépinière - art 28 (ex- art 30 œuvre Croix-Sav	9, rue de la Pépinière	2304
MA 08	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 20 rue Laure Diebold	20, rue Laure Diebold	4867
MA 08	DFPE	11115	Équipement multi-accueil	Établissement multi-accueil 11 rue Maleville (ex- halte-garderie)	11, rue Maleville	2411
MA 08	DFPE	11113	Halte-garderie	Halte-garderie 2 rue de Florence	2, rue de Florence	2464
MA 08	DFPE	11115	Équipement multi-accueil	Établissement multi-accueil 22 rue Laure Diebold	22, rue Laure Diebold	4868
MA 08	DJS	12419	Équipements sportifs d'extérieur	Ensemble d'agrès extérieurs Cours Albert 1er	, cours Albert 1er	XXXX
MA 08	DJS	12411	Gymnase	Gymnase Roquépine	18, rue Roquépine	2931
MA 08	DJS	12411	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Espace Beaujon	208, rue du Faubourg Saint-Honoré	3045
MA 08	DJS	12412	Bain-douches	Bains-douches Rome	43, rue de Rome	8039

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/80

Objet : 2022 DAC 49

Subvention (9.940.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu la délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu la convention du 11 février 2022 attribuant un acompte sur la subvention de fonctionnement à l'association Théâtre de la Ville au titre de 2022, dont le montant a été fixé à 6.690.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention, relatif à un deuxième acompte ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;


DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention (9.940.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8^e, 18^e)

Mme LECUYER s'abstient

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/81

Objet : 2022 SG 47

Transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver 54 conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 54 associations dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 » ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/82

Objet : 2022 DAC 52

Subventions d'équipements de 98 200 euros et conventions avec 4 structures culturelles (Paris centre, 8^e, 11^e, 15^e)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de signer avec 4 structures culturelles les conventions relatives à l'attribution de 4 subventions d'équipement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions d'équipements (98 200 euros) et conventions avec 4 structures culturelles (Paris centre, 8^e, 11^e, 15^e)



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/83

Objet : 2022 DAC 242

Subventions de 241.000 euros, conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à huit structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (241.000 euros), conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/84

Objet : 2022 DASCO 64

Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2016- 65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 16 ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024, notamment son chapitre IV ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2022- 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire conclues avec chacune des 17 Caisses des écoles d'arrondissement le 22 octobre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'attribuer des subventions exceptionnelles à plusieurs Caisses des écoles ;

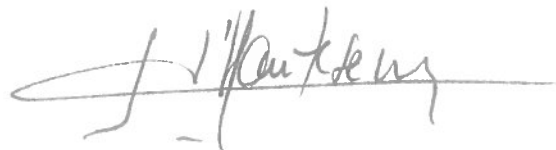
Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4 750 000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/85

Objet : 2022 DASCO 69

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10 925 189 euros) ;

Vu la délibération 2021 DASCO 112, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 824 euros) ;

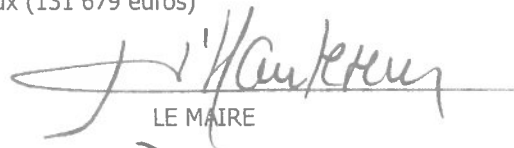
Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros), de subventions pour travaux (131 679 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros)



LE MAIRE

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/86

Objet : 2022 DASCO 70

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2023 (10 947 737 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/87

Objet : 2022 DASCO 71

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2023 (2 779 333 euros) ;

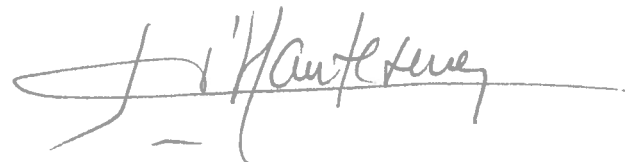
Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/88

**Objet : 2022 DASCO 96
Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville
de Paris aux projets éducatifs**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10 925 189 euros) ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au Projet éducatif de territoire parisien 2021- 2026 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver des dotations aux collèges pour le financement de projets éducatifs ;

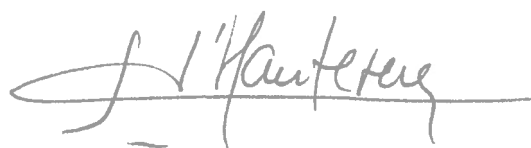
Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/89

Objet : 2022 DFPE 163

Renouvellement du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des maisons d'assistant-e-s maternel-le-s existantes et approbation du cahier des charges applicables aux projets de maisons d'assistant

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu la délibération 2018 DFPE 116 approuvant le cahier des charges définissant les conditions à réunir pour prétendre au soutien de la Ville de Paris pour la création de Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s (MAM)

Vu le bail civil signé le 10 octobre 2018 entre la Ville de Paris et l'association « O' Rêves d'enfants » et portant sur le local situé 22, rue Laure Diebold à Paris (8^e)

Vu le bail civil signé le 13 juin 2019 entre la Ville de Paris et l'association « MAM le Pti chat-pitre » et portant sur le local situé 27-35 rue Bréguet/7-19 Villa Marcès à Paris (11^e) ;

Vu le projet de délibération des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, par lequel la Maire de Paris demande le renouvellement du soutien financier et technique de la Ville de Paris aux deux maisons d'assistantes maternelle (MAM) existantes dans le 8^{ème} et le 11^{ème} arrondissement et l'adoption d'un nouveau cahier des charges applicable aux projets de maisons d'assistant-e-s maternel-le-s ;


Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des renouvellements du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement des maisons d'assistant-e-s maternel-le-s existantes et approbation du cahier des charges applicables aux projets de maisons d'assistant

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/90

Objet : 2022 DSOL 55

Subventions de 465 000 euros et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de financements à 25 associations pour soutenir des actions favorisant l'inclusion numérique sociale dans un cadre conventionnel ;

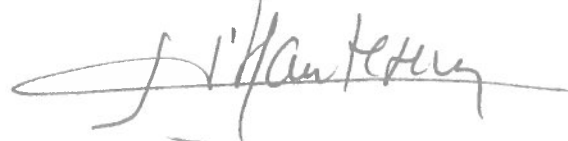
Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, Adjointe au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (465 000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/91

Objet : 2022 DVD 105

Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Cocyclette ; Rosa-Parks Paris ; La Petite Rockette ; Mieux se Déplacer à Bicyclette ; Régie de Quartier du 19e ; La Maison du Canal ; Accueil Goutte d'Or ; Solicycle Études et Chantiers ; RÉPAR ; Développement Animation Vélo Solidaire ; Cyclocube ; La Cyclofficine ; Paillettes et Cambouis ; Le Petit Biclou des conventions leur attribuant des subventions de fonctionnement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

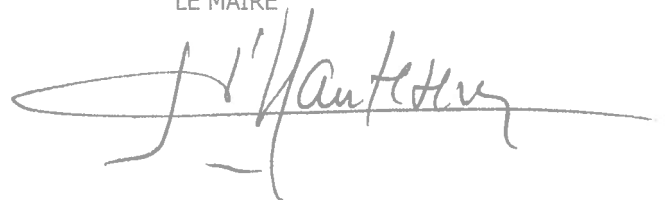
Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELEMY, Conseiller du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au soutien des associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (171 000 €) et conventions associées

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/92

Objet : V08 2022 09

Vœu de Madame Sophie SEGOND et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif au Pass 2 roues motorisés (P2RM)

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Sophie SEGOND

Vu le vœu 91 déposé par le groupe Indépendants et Progressistes et le groupe Modem, Démocrates et Écologistes lors du Conseil de Paris de février 2021 ;

Vue la délibération 2022 DVD 36 adoptée lors du Conseil de Paris du 31 mai, 1^{er}, 2 et 3 juin 2022 relative à la création du Pass deux-roues motorisés (P2RM) dans les parcs de stationnement ;

Considérant que les professions judiciaires ont été inégalement prises en compte dans l'élaboration du dispositif, les avocats bénéficiant du forfait mobilité contrairement aux commissaires-priseurs et aux commissaires de justice ;

Considérant que cette absence de prise en compte produit dès à présent des conséquences sensibles sur l'exercice de l'activité professionnelle des professions non prises en compte dans l'élaboration des forfaits mobilité ;

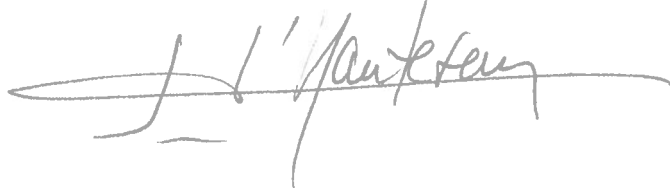
Madame Sophie Segond et les élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu que :

- Les commissaires de justice et les commissaires-priseurs, au même titre que les avocats, aient accès au forfait P2RM au même titre que les avocats pour pouvoir pratiquer efficacement leur activité professionnelle à Paris.

ARTICLE UNIQUE

Madame SEGOND retire son vœu

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/93

Objet : V08 2022 10

Vœu de Madame Sophie SEGOND et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la transcription du plan gouvernemental « Sobriété énergétique » à Paris

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Sophie SEGOND

Vu le vœu 91 déposé par le groupe Indépendants et Progressistes et le groupe ;

Vu le plan de sobriété énergétique du gouvernement annoncé le 8 juillet 2022 ;

Vu le cycle de concertation engagé depuis le début de l'été par le gouvernement à travers six groupes de travail interministériels, en particulier le groupe « Collectivités territoriales » ;

Vue l'étude prévisionnelle d'RTE pour l'hiver 2022-2023 rendue publique le 14 septembre 2022 ;

Vues les annonces de la Maire de Paris sur la sobriété énergétique à Paris le 14 septembre 2022 ;

Considérant les situations géopolitique et économique inédites, entraînant une augmentation extrêmement importante des prix du gaz et de l'électricité en Europe ;

Considérant les nombreuses actions engagées par le gouvernement en juillet, notamment le cycle de concertations jusqu'à fin septembre avec les collectivités territoriales pour parvenir à des propositions de mesures opérationnelles efficaces ;

Considérant la nécessité de monter une administration publique exemplaire en matière de sobriété énergétique ;

Considérant la formation inégale des agents de la Ville aux écogestes selon les arrondissements parisiens ;

Sophie Segond et les élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu que :

- Le plan de sobriété énergétique annoncé par la Ville de Paris soit enrichi à l'aune des résultats de la concertation du groupe de travail « Collectivités territoriales » publiés fin septembre ;
- Chaque arrondissement parisien puisse communiquer la déclinaison locale du plan de sobriété énergétique ;
- Un plan de formation à destination de l'ensemble des agents de la Ville soient sensibilisés aux écogestes par des formations dans tous les arrondissements.

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/93 (suite)

ARTICLE UNIQUE

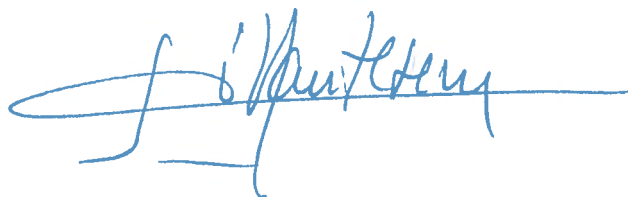
A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND,
Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE,
M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE,
Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des
REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis
BARTHELÉMY)

Abstention 1 : (Mme Athénaïs MICHEL)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/94

Objet : V08 2022 11

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris fasse enfin respecter la réglementation de l'éclairage nocturne des bâtiments publics et des magasins

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

le Conseil du 8^e arrondissement

Considérant que la réglementation interdit l'éclairage nocturne des bâtiments publics en façade de 1h à 7h du matin,

Considérant que la réglementation interdit l'éclairage nocturne des bureaux une heure après le départ du dernier salarié,

Considérant que la réglementation interdit l'éclairage nocturne des magasins de 1h à 7h du matin, ou bien une heure après la fermeture si elle est tardive,

Considérant toutefois que cette réglementation, bien qu'elle date déjà de 2013, reste toujours peu, voire pas, respectée,

Considérant que les contrôles et les verbalisations sont très insuffisants faute de volonté politique de la part de la Préfecture de police de Paris et de la Ville de Paris,

Considérant que la situation énergétique en Europe et en France rend indispensable la sobriété énergétique, avec notamment l'objectif d'économiser 10% de la consommation électrique habituelle,

Considérant que les enjeux de l'éclairage nocturne concernent aussi l'environnement, la santé et la préservation des paysages nocturnes,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8^e arrondissement,

émet le vœu

que la Maire de Paris fasse enfin respecter la réglementation de l'éclairage nocturne des bâtiments publics, des bureaux et des magasins à Paris, en mobilisant aussi pour cela la police municipale afin de renforcer les contrôles et les verbalisations

ARTICLE UNIQUE

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 1 (Mme Athénais MICHEL)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° 08/22/95

Objet : V08 2022 12

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris organise l'information et la concertation préalable des riverains pour le déploiement de mini-entrepôts de logistique urbaine sur l'espace public

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

le Conseil du 8^e arrondissement

Considérant qu'il existe des tendances lourdes d'évolution des modes de production, de distribution et de consommation en ville, que les restrictions sanitaires ont accéléré ces tendances avec le développement de l'e-commerce et celui des livraisons en centre-ville, et qu'il ne s'agit donc pas de s'opposer au principe de la livraison à domicile,

Considérant toutefois que les habitants se plaignent des nuisances résultant de la transformation des trottoirs en plateforme de logistique improvisée par certains grands distributeurs, notamment avenue de Messine et boulevard Maiesherbes dans le 8^e arrondissement, ce qui pose la question de la bonne insertion de ces activités de logistique urbaine sur l'espace public parisien,

Considérant que la stratégie municipale de la logistique urbaine adoptée par le Conseil de Paris en juillet 2022 prévoit d'expérimenter des "micro-hubs" ou mini-entrepôts sur l'espace public pour matérialiser et circonscrire la (cyclo-)logistique du dernier kilomètre, au besoin en transformant des places de stationnement,

Considérant que ce déploiement de mini-entrepôts sur des places de stationnement a démarré dans certains arrondissements sans information ni concertation préalables des riverains,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8^e arrondissement,

émet le vœu

que la Maire de Paris organise l'information et la concertation préalables des riverains - habitants et commerçants - pour le déploiement de mini-entrepôts de logistique urbaine sur l'espace public

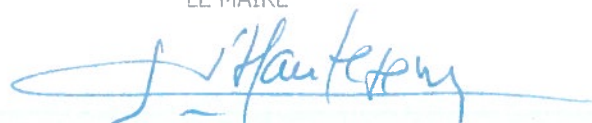
ARTICLE UNIQUE

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12 (Mme Jeanne d'AUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE


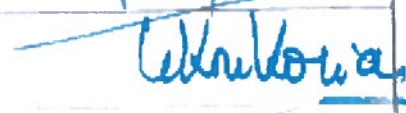





CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

- CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT
- SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

- FEUILLE DE PRESENCE -

N O M S et Prénoms	EMARGEMENTS
◆ Mme Jeanne d'HAUTESERRE	
◆ M. Grégoire GAUGER	
◆ Mme Sophie-Charlotte DEBADIER	
◆ M. Jean-Pascal HESSE	
◆ Mme Virginie KRIKORIAN	
◆ M. André TILLOY	
◆ Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS	
◆ M. Vincent BALADI	
◆ Mme Martine GUICHARD	
◆ M. Jean-Louis BARTHELEMY	
◆ Mme Athénaïs MICHEL	
◆ M. Sophie SEGOND	
◆ Mme Catherine LECUYER	